

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 2 juin 2026

### **Campagne Conférence territoriale de l'Autonomie : Vers une meilleure coordination pour simplifier davantage la vie des usagers**

Le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé (ARS La Réunion) ont officiellement installé ce lundi 1er juin la Conférence territoriale de l'autonomie (CTA), marquant le lancement du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) à La Réunion.

Créé par la loi du 8 avril 2024 portant mesures "pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie", le SPDA vise à améliorer l'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants en renforçant la coordination entre les acteurs du secteur social, médico-social et sanitaire.

Le SPDA ne constitue ni un nouveau dispositif, ni une nouvelle structure administrative, ni un guichet unique supplémentaire. Il s'appuie sur les acteurs et les dispositifs existants afin de mieux les articuler et de rendre les parcours plus simples, plus lisibles et plus efficaces pour les usagers.

Réunie à l'Hémicycle du Département, la séance inaugurale a rassemblé les principaux partenaires institutionnels du territoire (Département, ARS, Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS), organismes de protection sociale, les acteurs de l'emploi, de l'éducation nationale, les représentants des usagers ainsi que les partenaires du secteur médico-social...) autour d'une ambition commune: construire une réponse coordonnée aux défis croissants liés à l'autonomie.

"Le SPDA répond à une ambition nationale, mais il doit constituer pour nous l'opportunité de renforcer nos partenariats afin de répondre aux enjeux majeurs liés notamment au vieillissement accéléré de notre population", a déclaré Cyrille Melchior, Président du Conseil départemental.

Les enjeux sont considérables à La Réunion où d'ici 2050, un habitant sur quatre aura plus de 60 ans. Dans le même temps, les besoins liés au handicap continuent de progresser et les parcours d'accompagnement se complexifient. "Nous devons anticiper les besoins d'accompagnement, de soins, d'habitat adapté, de mobilité, d'accès aux droits et de soutien aux aidants. Mais nous devons aussi inventer une nouvelle manière de faire société, plus inclusive, plus attentive et plus respectueuse de la dignité de chacun", a souligné le Président du Département.

Pour Jean-Jacques Coiplet, Directeur général de l'ARS La Réunion, « le Service Public Départemental de l'Autonomie doit nous permettre de mieux coordonner nos actions afin

d'apporter aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants des réponses plus simples, plus adaptées et innovantes, dans tous les domaines de la vie quotidienne : logement, école, transports, culture ou accès aux droits. C'est en jouant collectif qu'une équipe remporte la victoire ».

La Conférence Territoriale de l'Autonomie, instance de gouvernance stratégique du SPDA, se réunira désormais tous les ans afin de veiller au bon respect du cahier des charges national sur le territoire, et définir un programme d'actions annuel dans le but de continuer à faciliter la vie des personnes concernées et simplifier leurs parcours. Rendez-vous est donné fin août pour une large concertation, et des rencontres territorialisées associant l'ensemble des acteurs concernés.